



Mutuelle employeur supprimée

Par **stella27000**, le **18/03/2008** à **15:55**

bonjour. Je travaille comme secretaire dans une agence immobilière. J'ai bénéficié pendant plus de 10 ans d'une mutuelle par mon travail. Mon patron, s'étant fâché avec l'assureur concerné, a voulu me changer de mutuelle. Comme maintenant nous sommes plusieurs employés il devait ou prendre une mutuelle pour tout le monde ou pour personne. Il m'a donc purement et simplement supprimé cette mutuelle en me disant qu'il me réintégrerait la somme correspondante dans mon salaire afin que je ne sois pas pénalisée. Pour plus de simplicité j'ai repris la meme mutuele dans la meme compagnie. Il m'a certes réintégré la somme que lui coutait cette mutuelle tous les mois (en augmentant mon taux horaire) mais en brut.... ce qui fait qu'en net je suis plus que perdante.....
est ce légal ???????? Merci de vos précisions !